



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 11578

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la prévention des dommages de gibier aux écosystèmes forestiers. Il y a deux ans, le rapport Servat a été rendu. Ses conclusions avaient réussi à recueillir l'assentiment de bon nombre de parties prenantes au dossier. Aucune suites concrètes n'ont abouti à ce jour. En avril 1997, un rapport du Gouvernement au parlement, faisant le bilan de la réglementation applicable à l'indemnisation de dégâts de gibier, a présenté un certain nombre de mesures pour répondre aux objectifs définis dans le rapport Servat. Il lui demande quelles sont les suites qu'elle envisage de donner au rapport du Gouvernement, sous quelle forme et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11578

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1416

Question retirée le : 5 octobre 1998 (Fin de mandat)